



FONCTION PUBLIQUE

# FONCTION PUBLIQUE

Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIÈRE  
46, rue des petites écuries 75010 PARIS – contact@fo-fonctionnaires.fr – 01.44.83.65.55

## **Groupe de travail du 12 octobre 2021 sur le projet de décret renforçant l'accompagnement et la formation des agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle.**

Ce projet concerne les trois versants de la fonction publique avec un champ très large qui comprend les fonctionnaires et contractuels avec une réponse attendue pour intégrer les ouvriers d'état.

Dans ses propos liminaires, FO fonction publique s'est réjouie de l'apparition de nouveaux droits pour les personnels mais a rappelé le contexte anxigène des réformes, des suppressions de postes et de restrictions budgétaires subis par ces mêmes personnels.

Les nouveaux droits sont :

- Un accompagnement personnalisé
- Une période d'immersion professionnelle
- Le renforcement pour certains agents des congés de formation professionnelle
- L'accès pour certains agents au congé de transition professionnelle.

Il est donc essentiel que ces droits soient réels et que ce projet de décret soit accompagné de moyens tant humains que financiers au regard de l'ambition affichée par l'administration.

Par ailleurs, si ce décret doit permettre une évolution professionnelle, celle-ci doit s'accompagner d'une politique générale ambitieuse sur le devenir de la fonction publique et notamment en matière de ressources humaines.

Par ailleurs, FO fonction publique a regretté l'absence de bilan sur le CPF ainsi que sur les acteurs qui accompagnent et mettent en œuvre la formation professionnelle.

La DGAFP nous a répondu partiellement mais a apporté un éclairage essentiel : ce projet ne sera pas accompagné d'un budget spécifique !

Il est donc difficile de partager l'enthousiasme affiché de l'administration lorsqu'on apprend que ce projet n'est pas budgétisé d'une part, mais qu'en outre, les personnels ont énormément de mal à mobiliser leur CPF d'autre part. Cela implique pour beaucoup d'agents des pertes financières lorsqu'ils décident de suivre des formations.

L'administration est restée sourde à nos alertes sur la réalité du terrain et sur le contexte en poursuivant inexorablement la présentation de son projet.

Grâce à la vigilance de FO fonction publique, nous avons pu faire écrire à l'administration qu'il ne pourrait y avoir de perte financière pour les agents dans le cadre de la formation professionnelle. Le traitement et le régime indemnitaire seront donc préservés à 100 % sauf dans le cadre de la transition professionnelle.

Ce premier groupe de travail sur le sujet sera suivi d'un rendez-vous, FO fonction publique veillera à ce que ces nouveaux droits soient bien une réalité et non une possibilité inaccessible.